



**C O N S E I L G É N É R A L**  
**DE LA**  
**COMMUNE DE PESEUX**

**Séance extraordinaire du 11 juin 2020**  
**à 19h00 au Château de Neuchâtel,**  
**Salle du Grand Conseil**

<b>Président</b>	:	Monsieur Dominik Schneuwly
<b>Conseillers généraux présents</b>	:	<b>35</b>
<b>Conseillers généraux excusés</b>	:	<b>4</b> Monsieur Pierre Alain Heubi et Mesdames Christiane Hofer, Katharina Roth et Mireille Tissot-Daguette
<b>Conseiller général absent</b>	:	<b>1</b> Monsieur Sébastien Brunet
<b>Siège vacant</b>	:	<b>1</b>
<b>Conseillers communaux présents</b>	:	<b>5</b>
<b>Appel début séance</b>	:	<b>35</b> présents <b>4</b> excusés <b>1</b> absent

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général.

Je salue tout particulièrement le public.

Pour commencer, je vous rappelle quelques règles sanitaires en vous priant de vous référer au courrier reçu de la Commune de Peseux "Organisation des séances du Conseil général de la Commune de Peseux au Château, salle du Grand Conseil".

A toutes fins utiles, je vous rappelle que les personnes présentant des symptômes ne doivent pas se présenter à la session. De plus, après la séance vous ne devez pas vous rassembler à l'extérieur.

Voici tout d'abord quelques informations techniques. Pour voter, cela se fera comme habituellement, soit par un lever de mains. Si vous demandez la parole et qu'elle est accordée, vous devez appuyer une fois sur le bouton rouge qui enclenche le microphone. Puis, la personne chargée de l'enregistrement coupera elle-même votre micro après votre intervention.

Enfin je vous informe de la démission du Conseil général de Madame Malika Khan. Sa lettre de démission sera lue au chapitre "Correspondance". Il y a donc un siège à repourvoir pour le groupe PLR.

L'effectif du Conseil général est actuellement de 40 membres et le quorum est donc de 21.

#### **Correspondance :**

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, donne lecture de trois courriers.

Email de Madame KyeJa Lee du 1<sup>er</sup> avril 2020

J'ai reçu ce courrier le 2 avril 2020. Ce dernier est une sorte de propagande politique de trois pages et demie. Je ne vais pas vous le lire dans son entier, mais quelques extraits. Je pense que ce courrier a pu également être envoyé à d'autres présidents de Conseils généraux d'autres communes, voire du Grand Conseil.

*"Tout d'abord, nous remercions nos autorités suisses pour leur bonne gestion de la crise du Coronavirus. Mais je voudrais attirer votre attention sur l'origine de cette pandémie qui suscite de plus en plus d'indignation dans le monde.*

*A ces fins, je vous transmets les informations données par un défenseur des droits de l'homme qui observe depuis de longues années les tragédies en provenance de Chine et des méthodes du Parti Communiste chinois."*

Il y a ensuite une liste de citations, je vous en donne une, tirée du journal "Le Temps" :

*"Début décembre 2019, j'ai appris qu'une maladie pulmonaire se propageait en Chine. À l'époque, je savais que le Parti communiste chinois (PCC) essayait de dissimuler cette affaire. Ce n'est qu'après le 24 janvier 2020 que le PCC a publiquement parlé d'une épidémie, dont l'ampleur réelle a été dissimulée dès le début. Comme à son habitude, le PCC essaye de cacher les faits et sa responsabilité."*

Il y a ensuite une dizaine de citations de ce genre-là.

La lettre se termine de la façon suivante :

*"Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes remarques sur la terrible situation causée par ce "virus du PCC", nom bien mérité donné par plusieurs médias, dont le "Washington Post".*

*Je reste à votre disposition pour toute information supplémentaire, que ce soit par téléphone ou par mail.*

*Dans l'attente de vos nouvelles je vous transmets mes meilleures salutations.*

*KyeJa Lee" - suivi d'un numéro de téléphone suisse.*

Ensuite il y a un long post scriptum, dont je vous cite une phrase, pour que vous ayez une idée.

*"Dans ce qui suit, j'aimerais vous présenter l'approche du gouvernement taïwanais qui, grâce à sa gestion exemplaire à l'apparition de la maladie du Covid 19, a pu sauver la vie de nombreux Taiwanais et protéger son peuple de ce virus insidieux."*

Et cela continue ainsi, encore une page et demie.

Je n'ai pas répondu à ce courrier mais j'ai pensé qu'il serait intéressant pour vous d'en avoir connaissance.

Lettre du Conseil communal du 22 avril 2020 au sujet du Bureau du Conseil général.

*"Monsieur le Président,*

*Il est de coutume que la composition du Bureau du Conseil général soit modifiée lors de la séance de l'adoption des comptes de l'année précédente qui, cette année, est prévue en date du 25 juin prochain (elle aura lieu maintenant le 17 septembre).*

*Néanmoins, nous attirons votre attention sur le fait que les nouveaux membres seront nommés pour une durée de six mois au maximum.*

*Nous vous laissons le soin de mener une réflexion au sein de votre Bureau afin d'évaluer s'il y a lieu d'effectuer le tournus habituel ou s'il est judicieux de conserver le Bureau dans sa composition actuelle.*

*Ce point sera toutefois porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.*

*Salutations d'usage."*

J'ai transféré ce courrier aux rapporteurs des groupes, ainsi qu'aux présidents des partis. En effet, ce n'est pas le Bureau qui va rendre une décision, mais ce sera bien au Conseil général de décider.

Lettre de Madame Malika Khan du 1<sup>er</sup> juin 2020

Pour des raisons privées et professionnelles, Madame Malika Khan démissionne, avec effet immédiat, du Conseil général.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, détaille l'ordre du jour.

Il y a une question du groupe PLR que vous avez reçue. Cette dernière sera traitée au point 9 de l'ordre du jour et l'information du Conseil communal devient le point 10.

L'ordre du jour est donc le suivant :

#### **Ordre du jour**

- 1) Adoption du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 13 décembre 2019.
- 2) Nomination d'un membre à la commission de police du feu, en remplacement de Madame Patricia Sörensen, démissionnaire (EAG).
- 3) Nomination d'un membre à la commission des règlements et statuts, en remplacement de Madame Patricia Sörensen, démissionnaire (EAG).
- 4) Nomination d'un membre à la commission de mobilité, en remplacement de Madame Patricia Sörensen, démissionnaire (EAG).
- 5) Rapport d'information du Conseil communal pour une prise de position du Conseil général sur l'aménagement du centre de Peseux et le développement du secteur des Chapons.
- 6) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 109'000.00 pour la mise en conformité des installations de tir de Peseux.

- 7) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 199'000.00 pour le renforcement du réseau électrique basse tension à la rue du Stand et à la rue de Rugin et pour la mise en conformité ORNI de la station Tombet 29.
- 8) Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 298'000.00 pour le bouclage des réseaux d'eau et de gaz entre les rues du Stand et du Réservoir.
- 9) Question PLR relative aux "ligne 120 et train régional Corcelles-Peseux Neuchâtel".
- 10) Information(s) du Conseil communal.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, demande le vote de l'ordre du jour tel qu'annoncé.

L'ordre du jour est accepté par 34 voix, à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

1) **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 13 DECEMBRE 2019**

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, demande le vote sur ce procès-verbal du 13 décembre 2019.

Ce dernier est accepté par 34 voix à l'unanimité, avec remerciements à sa rédactrice.

2) **NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE POLICE DU FEU, EN REMPLACEMENT DE MADAME PATRICIA SÖRENSEN, DEMISSIONNAIRE (EAG)**

**Madame Elisabeth Moser**, au nom du groupe EAG, propose Monsieur Cyril Weiner.

Sans autre proposition, Monsieur Cyril Weiner (EAG) est élu tacitement membre de la commission de police du feu.

3) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES REGLEMENTS ET STATUTS, EN REMPLACEMENT DE MADAME PATRICIA SÖRENSEN, DEMISSIONNAIRE (EAG)

Madame Elisabeth Moser, au nom du groupe EAG, propose Madame Jacqueline Zosso.

Sans autre proposition, Madame Jacqueline Zosso (EAG) est élue tacitement membre de la commission des règlements et statuts.

4) NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE MOBILITE, EN REMPLACEMENT DE MADAME PATRICIA SÖRENSEN, DEMISSIONNAIRE (EAG)

Madame Elisabeth Moser, au nom du groupe EAG, propose Monsieur Kamaleshwaran Venkatasubbaiah.

Sans autre proposition, Monsieur Kamaleshwaran Venkatasubbaiah (EAG) est élu tacitement membre de la commission de mobilité.

5) RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL POUR UNE PRISE DE POSITION DU CONSEIL GENERAL SUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE DE PESEUX ET LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES CHAPONS

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, rappelle ce qui suit.

Vous avez vu qu'il s'agit d'un rapport sans arrêté. Avec ce rapport, le Conseil communal demande au Conseil général de s'exprimer s'il soutient, ou non, cette proposition.

Il y aura un seul débat et un vote. Je vais donc donner d'abord la parole au Conseil communal, puis aux rapporteurs des groupes, cela me semble plus logique étant donné la situation.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Pendant ces trois dernières années, la plupart d'entre vous ont participé, soit par les commissions, soit par des ateliers, à l'évolution de l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui nous sommes à six mois de l'entrée en vigueur de notre nouvelle commune. Ce rapport se veut comme un rappel de la dernière ligne droite.

A sa lecture, vous avez pu constater qu'il s'agit surtout de deux projets : celui des Chapons, qui nous est très cher depuis de nombreuses années, et celui de l'aménagement du centre de Peseux, avec la place de la Fontaine et la rue du Temple et son environnement.

Quelle est l'hypothèque que nous donnons à la nouvelle commune ? C'est une question que l'on doit se poser. Peseux a des ambitions, nous l'avons démontré avec beaucoup d'avancées dans de nombreux dossiers.

Concernant la place de la Fontaine et la rue du Temple, nous sommes arrivés au terme des études. Nous pourrions donc passer à la réalisation. Ceux qui ont participé aux ateliers sont parfaitement informés. La prochaine étape nécessite de reprendre les ateliers, puis l'établissement du rapport, accompagné bien sûr des commissions concernées.

Nous arrivons de ce fait à une réalité financière qui nous démontre que, si on veut aller de l'avant et donner un signal fort aux citoyens, nous serons obligés de faire une exception, comme on l'a fait avec les 17 millions de francs l'année dernière, au niveau du frein à l'endettement selon la LFinEc.

Ce projet était planifié pour 2021 pour sa réalisation, et non pas en 2020. En 2021, nous ferons partie de la commune fusionnée, ce ne sera donc plus à nous de décider. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal vous demande aujourd'hui votre sentiment.

Que laissons-nous à la nouvelle commune comme hypothèque ? Passons-nous en force, en faisant à nouveau une exception ? Cette demande de crédit, pour le centre de Peseux et les Chapons, selon les matériaux utilisés, se monterait entre 3 et 3,6 millions de francs. Je pense qu'il faut compter avec un montant arrondi à 4 millions de francs. C'est un sujet brûlant depuis longtemps et ce dossier sera bien sûr étudié en commissions pendant les vacances et à la rentrée.

Vous êtes le Législatif, vous êtes les décideurs. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal vient à vous ce soir. Nous avons travaillé jusqu'à aujourd'hui avec notre service technique, dont d'ailleurs deux personnes sont présentes ce soir dans le public, ainsi qu'avec nos mandataires, notamment Urbaplan.

Le Conseil communal a maintenant besoin de connaître votre position. Vous l'avez compris, il s'agit vraiment d'une question financière.

Les travaux seraient prévus sur 2022 avec un amortissement calculé sur plusieurs années.

Nous avons prévu des travaux en 2021, mais le Conseil d'Etat le déconseille fortement, au vu des travaux qui seront entrepris en 2021 sur la ligne CFF.

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, ajoute un point.

Je vous appelle également à nous soutenir.

Nous avons deux projets qui ne tombent pas du ciel. Ce sont des besoins qui existent de longue date. Pour les salles de sport, vous le savez, c'est un besoin qui date depuis fort longtemps et c'est une nécessité importante pour l'école de dispenser un enseignement sportif correct. De ce fait, ce besoin est aussi soutenu au sein des groupes de travail dans le processus de fusion.

Ainsi, avec votre soutien, nous aurons tout fait pour que ce besoin soit enfin comblé quand ces salles seront enfin réalisées.

De la même façon, pour la H10 et le centre du village de Peseux, ce sont des projets qui ont démarré il y a plusieurs années, puis qui ont été développés et discutés avec les voisins, comme vous le savez, et qui sont aussi maintenant défendus par les spécialistes et politiciens qui sont dans les groupes de travail de la fusion.

Il s'agit donc aussi de donner tout le soutien pour que cela se réalise et que nous ayons un centre de Peseux magnifique avec, dans la mesure du possible, une mobilité plus équilibrée, plus saine et harmonieuse et, ainsi, une qualité de vie améliorée au centre de Peseux.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, prend encore la parole pour un complément.

Il faut aussi penser à ce qui se passera après, si nous ne réalisons pas ces travaux. En soutenant ainsi le Conseil communal dans sa démarche, vous donnez un signal fort pour le futur. Il est clair que, concernant les salles de sport, c'est un dossier vieux de 25, voire 30 ans ! Aujourd'hui, nous sommes à bout de patience et c'est une nécessité absolue.

La première phase peut démarrer cette année, nous attendons votre feu vert. Notre préparons donc le fondement pour que la nouvelle commune soit "dans l'obligation" de continuer ce dossier pour le développement de ces salles.

Pour le centre de Peseux, si nous ne donnons pas de signal, à mon avis, ce ne serait probablement pas une priorité pour les nouvelles autorités.

**Monsieur Jacques Oberli**, au nom du groupe PLR, signale que son groupe s'est réuni le lundi 2 juin afin d'étudier attentivement ce rapport et remercie, en préambule, le Conseil communal pour ce rapport d'information.



Nous sommes satisfaits de cette démarche pro-active, surtout dans l'optique de la fusion toute proche.

Le contenu de ce rapport, c'est là où le bât blesse un tout petit peu selon nous. En effet, si l'on remarque que le réaménagement du centre de Peseux semble être en bonne voie, nous restons clairement sur notre faim en ce qui concerne la partie du développement du secteur des Chapons.

Même si des avancées sont constatées sur l'établissement du plan directeur sectoriel, on sent que l'entier du projet des salles de gym peine à trouver son second souffle, pire, il semble patiner dans le yoghourt, un yoghourt Migros, qui plus est !

Bref, on a désormais la certitude que rien ne sera entrepris de manière concrète avant que de nouvelles autorités ne reprennent ce dossier et décident de poursuivre ou pas cette étude à des conditions similaires.

La déception est grande parmi nous, car ces halles devraient ou devaient profiter avant tout aux élèves des collèges de Peseux et alentours. Ce projet, porté de manière unanime et motivé par l'ensemble des groupes politiques de notre commune depuis des années, n'aura été qu'un vœu pieu...

Que pouvons-nous faire dès lors pour entretenir l'espoir que ces projets voient le jour ?

Nous demandons encore une fois qu'un planning de réalisation à jour soit présenté par le Conseil communal, en tout cas pour l'aménagement de la place de la Fontaine et la rue du Temple. En ce qui concerne les halles de gymnastique, il est illusoire de demander un tel planning, tant les interrogations sont grandes.

Nul doute que le Conseil communal prend à présent la mesure de l'importance de ces projets pour notre commune.

Il en va de sa crédibilité, ainsi que celle du Conseil général dans son ensemble, face à la population subieureuse, envers qui nous nous sommes engagés à mener à bien les projets d'embellissement et de développement des infrastructures nécessaires au bien-être de l'ensemble des habitants.

Malgré la déception et pour affirmer notre confiance envers le Conseil communal, le groupe libéral-radical a accepté le rapport à l'unanimité.

**Monsieur Pierre Fahrni**, au nom du groupe PVL, indique que son groupe s'est réuni virtuellement pour discuter de ce rapport le mardi 2 juin.

Le groupe Vert'libéral soutiendra à l'unanimité le principe de l'aménagement de Peseux, si cela peut permettre d'aller de l'avant.

La présentation qui nous a été faite de l'aménagement de la place de la Fontaine, de la traversée de Peseux, ainsi que de la place du Temple était complète et claire. Ces différents projets sont détaillés et s'inscrivent sur une réflexion globale.

Cependant, pour le projet de salles de gymnastique aux Chapons, nous avons peu d'éléments concrets, à part que le projet ne peut avancer à cause du blocage de la Migros. Nous trouvons pertinent d'avoir entrepris des démarches pour avoir le soutien du Canton, cela donnera peut-être plus de poids. Malgré tout cela, nous n'avons toujours aucune garantie que la Migros adhèrera au projet. Le groupe désire, autant que le Conseil communal, que ce projet puisse enfin prendre forme, mais est-ce que nous ne devrions pas trouver d'autres alternatives ? D'autres scénarii ont-ils été envisagés, p.ex. sans la Migros ? Sur le terrain de la Commune seulement avec un plus petit projet ? Peut-on envisager de prévoir les salles triples de gymnastique sur le terrain d'herbe au Nord de Pamplémousse, ou encore ailleurs ?

Nous nous permettons de regarder plus large, car nous n'aimerions pas que tous ces efforts soient vains, qu'aucune solution ne soit trouvée et que finalement nous ne voyions jamais de salles de gymnastique dans notre village. En effet, la fusion du grand Neuchâtel approche. La grande Commune aura aussi besoin de salles triples de gymnastique, mais si elle trouve sur sa table un projet complexe et bloqué, la Commune fusionnée pourrait s'orienter vers un emplacement moins problématique, même en dehors de Peseux...

Le groupe Vert'libéral soutiendra donc à l'unanimité ce projet et espère qu'un projet viable sera trouvé d'ici la fin de l'année.

**Monsieur Patrice Neuenschwander**, au nom du groupe EAG, donne lecture de son rapport.

Le groupe EAG encourage le Conseil communal à aller de l'avant avec le réaménagement du centre de Peseux d'une part, le développement du secteur des Chapons d'autre part, tout en soulignant qu'il s'agit de deux projets différents qu'il convient de traiter séparément. Le groupe EAG prendra donc acte dans sa grande majorité du rapport d'information du Conseil communal et se prononcera favorablement sur le principe de réaménager la place de la Fontaine et la rue du Temple selon ce qui nous est proposé. Nous sommes également favorables - sur le principe - d'élaborer un plan directeur sectoriel pour les Chapons. Toutefois, cela ne signifie pas que notre groupe donne un chèque en blanc au Conseil communal.

Le moment venu, autrement dit lorsque nous serons saisis des demandes de crédits spécifiques, nous examinerons attentivement les rapports du Conseil communal avant de voter les arrêtés y relatifs. En résumé : ok aujourd'hui sur le principe d'aller de l'avant, mais pas de chèque en blanc pour la suite !

Je vous fais part maintenant de quelques remarques qui ressortent de notre séance de groupe :

Nous regrettons que Peseux ait dépensé beaucoup d'argent en crédits d'études pour le réaménagement de la place de la Fontaine et de la rue du Temple, en 2007 d'abord puis en 2015, en pure perte puisque de nouvelles études ont été lancées en 2019. Aussi bien le projet de 2007 que celui porté par notre Conseillère communale, Erica di Nicola, en 2015, étaient au moins aussi bons que celui qui nous est présenté aujourd'hui. Ils n'avaient qu'un défaut : c'était d'être portés par des conseillers communaux socialistes...

Le groupe EAG constate que les Chapons d'une part, la place de la Fontaine et la rue du Temple d'autre part, sont des projets distincts et doivent le rester à l'avenir. Nous ne voudrions pas d'une seule demande de crédit qui porterait sur les deux projets qui seraient traités ensemble.

Comme le groupe PVL, nous regrettons que Migros ne soit pas partie prenante dans l'élaboration du plan directeur sectoriel des Chapons et demandons instamment au Conseil communal de poursuivre ses efforts afin d'impliquer ce gros propriétaire dans le projet de plan directeur sectoriel des Chapons.

Le groupe EAG est persuadé que la place de la Fontaine doit à terme être entièrement réservée aux piétons et nous demandons au Conseil communal de veiller à ce que le projet qui sera mis en œuvre demeure comme promis évolutif et permette, le jour où le tunnel sous Peseux sera ouvert, d'interdire toute circulation motorisée sur la place de la Fontaine.

Le groupe EAG demande aussi au Conseil communal de ne pas bâcler le travail pour forcer la main à la nouvelle commune avec des projets qui ne seraient pas pleinement aboutis. La nouvelle commune sera aussi la nôtre et verra son intérêt dans des projets valorisant le secteur de Peseux. Ce que l'on nous fait entrevoir pour le centre de Peseux est séduisant mais il ne s'agit pas pour nous de faire le forcing pour contraindre à n'importe quel prix les nouvelles autorités à s'engager dans des travaux approximatifs qui n'auraient pas le plein et entier soutien de la population.

Autrement dit, le groupe EAG ne voudrait pas avoir à voter le 18 décembre 2020 à 22h30 un crédit de dix millions de francs, voire plus, pour réaménager le centre de Peseux !

Certains d'entre nous se demandent par ailleurs si ce n'est pas trop charger le bateau que de voter à charge de la nouvelle commune un nouveau crédit très important pour la place de la Fontaine et la rue du Temple, après avoir déjà engagé un gros crédit pour la requalification de la Grand'Rue.

Une question pour terminer : le Conseil communal peut-il nous expliquer ce que signifie le report de surfaces du secteur de développement des Deurres sur celui des Chapons pour les changements d'affectation ?

En résumé, les projets qui nous sont présentés sont séduisants et nécessaires. Nous invitons le Conseil communal à aller de l'avant mais en prenant le temps de finaliser ces projets sans les bâcler, quitte si vraiment nécessaire à laisser à la nouvelle commune le soin d'en voter le financement, elle qui de toute façon sera chargée de les concrétiser.

A titre personnel, j'ajoute que je suis gêné ce soir d'entendre que nous allons devoir déroger, pour la deuxième fois cette année, au frein à l'endettement. Ce n'est pas anodin et je suis un peu choqué par la façon du Conseil communal de nous inviter à faire un peu de chantage vis-à-vis des nouvelles autorités de la nouvelle commune.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, prend la parole.

Merci pour vos interventions.

Tout d'abord, par son rapporteur, le groupe PLR indique sa déception.

Je vous réponds oui et non. Pour nous aussi, il y a une part de déception car l'acteur le plus important, au niveau des surfaces, n'est pas prêt à dialoguer pour l'instant. Néanmoins, cela ne veut pas dire que nous ne devons plus rien faire. Nous avons prévu la semaine prochaine une séance entre le service technique, Urbaplan et notre Conseil communal pour clairement définir un plan d'action pour la planification de la future ville.

Le plan directeur sectoriel ne pourra pas être réalisé cette année car c'est un instrument lourd. Nous allons donc, avec l'accompagnement du SAT, trouver une solution pour que l'on puisse déjà donner un instrument de travail pour la future commune.

Pour revenir aux deux autres interventions, et particulièrement pour le groupe EAG, je vous comprends, nous avons les mêmes sentiments.

Bien sûr, nous serons de nouveau dans une situation nous contraignant à faire une deuxième exception pour le frein à l'endettement. Tout dépend de ce que nous voulons faire et c'est pour cette raison que je vous ai demandé votre sentiment.

Nous n'allons pas présenter un rapport le 31 décembre prochain, ce serait effectivement trop tard. Le rapport pour le centre de Peseux sera présenté cet automne et il sera bien sûr préparé en amont par vous-mêmes, pour ceux qui font partie des commissions, et des ateliers sont encore prévus pour finaliser les derniers détails, soit le choix des matériaux. Le rapport sera définitivement prêt.

Je réponds encore concernant le report de surfaces. Quand il y a eu le plan directeur cantonal, il a été clairement défini de favoriser les pôles de gares. Pour Peseux, il s'agit de la gare des Deurres, laquelle se trouve entièrement sur le territoire de notre commune. Chaque pôle avait une vocation de développement, non pas industriel, mais surtout au niveau de la densification du plan directeur cantonal. Quand nous avons discuté il y a 3 ans, nous savions que la gare des Deurres ne pourrait pas se développer suite aux installations et investissements de la part de Von Arx.

Jusqu'en 2040, il n'y aura pas de densification au niveau des habitations. Nous avons négocié avec le Canton : si je me souviens bien du chiffre, il s'agit de 0,8 hectare pour pouvoir le transférer aux Chapons. Ce solde qui restait aux Deurres nous manquait justement aux Chapons. Il s'agit donc d'un report de 0.8 hectare pour nous permettre de développer la partie Chapons.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, avant de passer au vote, rappelle qu'il s'agit d'une prise de position du Conseil général qui, s'il vote ce rapport positivement, décide de soutenir le projet d'aménagement du centre de Peseux et le développement du secteur des Chapons, en demandant par là même au Conseil communal d'engager les démarches nécessaires à cette réalisation.

Le rapport est accepté par 33 voix et 0 non.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, prend la parole.

Je vous remercie infiniment pour votre participation. Il est clair que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour la transparence de ses rapports et vous pourrez les voter en toute confiance.

6) **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 109'000.00 POUR LA MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS DE TIR DE PESEUX**

**Monsieur Yves Moosmann**, au nom de la commission technique, indique que cette dernière s'est réunie le 4 juin 2020 et donne lecture de son rapport.

Les éléments suivants ont été relevés :

- Le projet est urgent de manière à ne pas manquer une subvention de CHF 24'000.00. En tenant compte d'un engagement de CHF 25'000.00 de la société de Tir Sportif Peseux-Région, le coût réel estimé à charge de la Commune sera de CHF 60'000.00.
- 15 m<sup>3</sup> de terre contaminée seront déplacés et traités. Il n'a pas été répondu à la question de savoir si ces volumes seront remplacés, et par quoi.
- Le stand de tir à 50 m n'est pas concerné par le projet.
- Un commissaire a regretté qu'on ne profite pas d'assainir plus à fond le stand. Mais selon le rapport, il n'y a pas nécessité d'assainir l'ensemble des installations, tant que les éléments contaminés (butte et reste de la ciblérie non concernés par le projet) ne sont pas touchés.
- Bien que dépassant le cadre de cette demande de crédit et les prérogatives de la commission, la question légitime de la nécessité de maintenir trois stands dans la nouvelle commune de Neuchâtel a été posée. La réponse a été que les groupes de travail formés à l'occasion des travaux préparatoires de la fusion, se basant sur la Convention de fusion, n'ont a priori pas remis en question le maintien de ces trois stands.

Au final, rapport et arrêté sont acceptés à la majorité des membres présents.

**Madame Evelyne Rouvinez**, au nom de la commission financière, signale que cette dernière s'est réunie le 4 juin dernier.

Quelques questions ont été posées auxquelles nous avons eu toutes les réponses possibles et acceptables.

Le rapport a été accepté à la majorité.

**Monsieur Nicolas Forster**, au nom du groupe PVL, donne lecture de son rapport.

Le groupe Vert'libéral a pris connaissance du rapport et de la demande de crédit. Il relève que la récupération des balles permettra de diminuer la pollution des sols, que la participation financière de la société de tir aux travaux nous paraît adéquate, avec une contribution qui nous a été mentionnée comme étant à la hauteur de la moitié de sa fortune. Globalement nous sommes étonnés du coût important du stand de tir et des différentes transformations qu'il a subies. Le dernier montant investi nous a interpellés : en 2009 (nous n'étions pas encore présents au Conseil général), CHF 247'000.00 ont été déboursés après un dégât dû à la foudre. Est-ce la Commune qui a dû payer ces travaux ou alors une assurance ? Nous espérons qu'une telle infrastructure est assurée.

Malgré ces différentes interrogations, le groupe Vert'libéral soutiendra à la majorité cette demande de crédit.

**Monsieur Michele Barone**, au nom du groupe PLR, donne lecture de son rapport.

Le tir se pratique depuis longtemps à Peseux. L'actuel stand de tir est utilisé depuis le 19<sup>ème</sup> siècle. Comme en témoigne "le mousquet de sable tourné à sénestre" qui figure sur nos armoiries, on pourrait presque dire que le tir est un peu un sport communal à Peseux.

Le temps passe donc et notre stand a besoin de se mettre en conformité. Partout en Suisse, on installe des récolteurs de balles artificiels. La Confédération incite à entreprendre les travaux et subventionne même ces installations.

Fort heureusement, aucune zone de captage des eaux ne se trouve à proximité, de sorte que les travaux ne seront pas de grande ampleur et surtout ne seront pas plus coûteux. De plus, grâce à la participation fédérale et à celle de la société de tir, la participation de la Commune est ramenée à CHF 60'000.00.

Ces travaux sont donc les bienvenus et permettront de continuer la pratique du tir dans notre commune.

En ce qui concerne le planning, on parle de récolteurs et de leur subvention depuis des années, mais nous n'entreprenons les travaux que maintenant, tout juste avant la fin du délai. Y a-t-il des raisons à ce retard ?

Qui plus est, c'est une année pleine de rebondissements.

Selon le rapport, la subvention n'est versée que si les récolteurs sont posés d'ici au 31 décembre 2020. Nous demandons donc au Conseil communal de tout faire pour tenir les délais et pouvoir ainsi bénéficier de la subvention.

Peut-être, nous pourrions profiter de la suspension des tirs obligatoires en raison de la pandémie pour pouvoir commencer les travaux avant la fin habituelle de la saison de tir.

S'agissant des coûts d'exploitation, le rapport ne mentionne pas les frais liés à l'entretien, à la vidange des tiroirs et au traitement des déchets. Les résidus contiennent du plomb et cet entretien périodique est en principe effectué par une entreprise spécialisée. Qu'en sera-t-il ? Quels sont ces coûts et comment sont-ils répartis ?

S'agissant de la zone de tir de 50 m, nécessitera-t-elle aussi à l'avenir de tels récolteurs ?

Quels sont les autres investissements en cours ou à venir sur le stand de tir et sa buvette ?

Comme je l'ai entendu lors des précédents rapports, je me permets d'ajouter une remarque concernant la question des regroupements d'installations en lien avec la fusion. On ne peut pas prendre le raccourci : une commune unique est égale à la diminution du nombre d'installations. Ce n'est pas aussi simple que cela. Il y a des communes moins peuplées que notre future commune qui disposent de plusieurs stands.

La planification des installations de tir se fait au niveau régional et cantonal afin de garantir - sur tout le canton - un nombre suffisant de stands pour la pratique des tirs obligatoires et pour permettre la pratique du tir sportif, qui fait partie du tissu social.

On ne sait donc pas si et comment nous regrouperons. On ne le fera par contre pas tous azimuts. Regrouper peut concentrer le bruit en un seul lieu et faire augmenter les nuisances. Cela requiert donc des réflexions techniques plus poussées.

Ce n'est d'ailleurs pas le sujet ce soir, ni à très court terme. Raison pour laquelle, votre vote ne doit pas dépendre de la question d'éventuels regroupements futurs. Nous ne disposons pas des données pour pouvoir le faire.

Il est question d'améliorer une installation qui en a besoin et de limiter la pollution des sols à l'avenir. Ce projet répond donc au besoin actuel.

En définitive, le groupe libéral-radical acceptera le rapport, ainsi que son arrêté, et vous recommande d'en faire de même.

**Madame Jacqueline Zosso**, au nom du groupe EAG, rapporte ce qui suit :

Ce rapport nous demande un crédit de CHF 109'000.00 pour la mise en conformité du stand de tir avec les dispositions cantonales en la matière.



La société de tir, les compétitions cantonales et le tir militaire sont les responsables des 25'000 coups tirés nous indique le rapport. Cette information n'a aucun effet sur la démographie du village, mais bien sur la pollution conséquente du site.

Le stand ne se situe pas dans une zone où il y a un captage d'eau, de ce fait l'assainissement de la butte pare-balles n'est pas nécessaire. Et il suffira de ne pas déplacer les terres contaminées de ladite butte pare-balles. Ce qui constitue la mesure à prendre, nous explique-t-on.

Et enfin d'ajouter un mécanisme de récupérations de balles et non pas des coups tirés, parce que ça c'est un autre sport.

Le groupe EAG s'est longuement entretenu de manière très démocratique, sur le contenu assez succinct de ce rapport. Beaucoup d'interrogations sont survenues notamment sur le réel besoin d'assainir ce stand de tir afin de respecter les directives cantonales. Et sur d'autres éléments dont il n'est pas fait mention dans le rapport et qui nous auraient été bien utiles.

Notamment l'état contractuel de la société de tir avec la Commune de Peseux. Le groupe EAG ne porte pas de jugement négatif sur les personnes qui s'adonnent à ce sport mais constate que, s'il y a la gratuité de l'utilisation des lieux, une inégalité de traitement existe avec les autres sociétés qui pour la plupart assument avec leur trésorerie ou autre location tout ou partie de leurs infrastructures et de leur matériel.

Je précise qu'au moment de la séance de groupe, nous n'avions pas l'information sur le contrat qui lie la Commune avec la société de tir.

Une autre réflexion repose sur le nombre de stands de tir. Les communes fusionnées qui constituent "Neuchâtel" en comptent trois.

Le groupe tombe d'accord sur le nombre de stands largement suffisant pour satisfaire les adeptes de sports liés aux tirs d'armes à feu. Et pense que la nouvelle commune peut se satisfaire d'un, voire de deux stands au grand maximum.

Pourquoi ne dépolluer qu'une partie du site ? Le lieu nécessite la même attention qu'il y ait un captage d'eau ou pas. Que les balles comportent du plomb ou non.

Le ramassage des balles et de leurs déchets est donc une évidence, que le site soit en fonction ou non. Même pour une courte durée. On ne dépollue pas pour repolluer à nouveau.

L'octroi de subvention est une bonne chose et encourage le traitement des stands de tir. Mais autoriser une réfection imparfaite du site, la mise en route de travaux réfléchis à court terme, pour satisfaire un argument lié à l'octroi de subvention sont de mauvaises options.

Cela dit, il se pourrait bien que le Fonds Fornachon serve la cause de ce stand de tir, si nous devons le garder. A réfléchir.

En conclusion et en fonction des éléments dont disposait EAG sur le moment :

Lors de la séance de groupe nous ne disposions pas de tous les éléments de réponses dont nous avons besoin et, par manque d'informations, le groupe EAG refusera ce rapport.

Au passage on remercie le Conseil communal d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour et pour nous donner l'occasion de prendre des décisions ou d'être une force de proposition qui serviront le fonctionnement pour le bien de tous et de la nouvelle commune et finalement nous léguerons à nos enfants un site propre où la nature a ses droits.

Nous demandons un nouveau rapport avec une ligne un peu différente que celle proposée :

1. La commune de Peseux se doit de dépolluer l'entier du site afin de répondre aux exigences non seulement fédérales mais aussi dans le respect des sols et de la nature que demande l'entretien de notre planète.
2. L'installation de récupérateurs de balles pour toutes les activités liées aux tirs d'armes à feu. Même si les balles ne contiennent pas toutes du plomb, il est nécessaire de débarrasser le sol de tous les éléments liés aux balles de tir.
3. Proposer que la nouvelle commune Neuchâtel étudie l'optimisation des trois stands de tirs.

Nous savons qu'il en coûtera plus cher. Mais notre contribution à l'entretien du patrimoine et de notre territoire n'a pas de prix.

S'il s'avérait que des éléments nouveaux soient donnés, une suspension de séance pourrait être demandée afin de revoir notre position.

**Madame Patricia Sörensen**, Conseillère communale, prend la parole.

Je vous remercie pour votre accueil, généralement bon.

Pourquoi procéder maintenant à cet assainissement ? Cela a été dit, nous avons jusqu'au 31 décembre 2020 pour faire les travaux si nous voulons toucher les subventions cantonales. Un certain nombre de directives nous obligent à le faire, notamment d'installer ces récupérateurs de balles qui seront un assainissement pour le futur.

Pour assainir pour le passé, c'est nécessaire de le faire lorsqu'il y a pollution au-dessus de captage d'eau, ce qui n'est absolument pas le cas du stand de tir de Peseux. En revanche, si cette terre devait être déplacée pour une raison ou une

autre, nous devrions alors assainir les lieux.

On nous oblige par contre à protéger cet endroit, à installer une clôture de sécurité autour de la butte, de manière à empêcher quiconque de passer à cet endroit, que ce soit une personne ou un animal.

Il a été demandé si ces travaux pouvaient se dérouler avant, si la société de tir arrêta sa saison plus tôt.

Probablement pas, car il y a un délai de livraison de 4 à 5 mois. Si ce rapport est adopté ce soir, nous allons évidemment passer la commande très rapidement. J'espère ainsi que d'ici 4 mois, voire 5 dans le pire des cas, nous ayons tout le nécessaire pour pouvoir faire l'installation. Dans tous les cas, ce sera fait avant le 31 décembre 2020.

Concernant la subvention, ce sera seulement une fois que les travaux seront terminés que la Commune devra demander la subvention cantonale.

Quant au nombre de stands, la nouvelle commune qui est en train de se mettre en place travaille sur plein de thèmes et les stands de tir ne représentent pas un sujet urgent. Peut-être que ce dossier sera repris par la nouvelle commune et peut-être que le groupe Ensemble à Gauche, avec les différents partis qui le composent, pourra déposer une motion pour ce faire. Ce ne sera en tout cas pas traité actuellement par le Conseil communal.

Les 15 m<sup>3</sup> déplacés le sont afin d'établir un socle de béton qui va recevoir ces récupérateurs de balles. Ces 15 m<sup>3</sup> seront donc assainis. Ils seront, dans un premier temps, prélevés et entreposés pas très loin de la butte, puis ensuite près du bâtiment du stand. Cela permettra d'entreprendre certaines analyses plus fines que celles qui ont été faites jusqu'à maintenant et pouvoir envoyer à la dépollution, dans une décharge contrôlée bioactive, qui se chargera de recycler et conserver sous ciment les restes de ce qui est encore pollué.

La buvette du stand sera rénovée en automne prochain.

Concernant la question du groupe PVL sur les dégâts et l'assurance, je chercherai et vous donnerai la réponse plus tard.

L'entretien des récupérateurs sera effectué par la société de tir. Actuellement, les récupérateurs sont sécurisés; c'est une sorte de tiroir à sortir et à amener à la décharge, sans aucune difficulté, selon la société Leu + Helfenstein AG qui installera ces récupérateurs de balles. Au cas où la société de tir ne voudrait pas s'en charger, la société susnommée peut assumer ce travail et établir un contrat avec la société de tir.

Je réponds encore à une question posée lors des commissions, concernant la figure 4, en page 4 du rapport.

Il y a en effet une surface en violet qui ne couvre pas l'ensemble des cibles. La raison est historique. Le stand n'a pas toujours eu cette configuration. Il est aujourd'hui plus grand que ce qu'il était à l'époque.

En violet, c'est donc la partie la plus ancienne qui est doublement contaminée par rapport à la partie de gauche, sur le schéma.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, prend la parole.

Etant donné que la prise en considération est combattue par le groupe Ensemble à Gauche, j'ouvre le débat d'entrée en matière.

**Madame Evelyne Rouvinez** (EAG) intervient pour une question de principe.

Je ne sais pas si nous pouvons vraiment voter un arrêté et un rapport, étant donné qu'il y a des "coquilles" sur ces documents. Il est en effet écrit qu'il s'agit de subvention fédérale alors que l'on vient d'apprendre qu'il s'agit en fait de subvention cantonale.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, répond.

Vous pouvez demander un amendement, lors du deuxième débat.

**Monsieur Patrice Neuenschwander** (EAG) prend la parole.

Il y a dans la vie des obligations qui ne sont pas formelles, mais qui sont morales.

Nous et nos ancêtres avons tiré 25'000 coups au stand de Peseux. Cela fait pas mal de trous de balles !

A 10 ou 15 grammes la balle, cela fait aussi pas mal de kilos de plomb qui sont actuellement dans cette butte du stand de tir de Peseux.

A mon avis, nous ne pouvons pas rejeter l'assainissement de cette pollution sur les générations futures. Nous assainissons le stand de tir de Peseux et je m'en félicite. Nous aurions dû faire cette installation de récupérateurs de balles depuis longtemps, mais je pense que nous avons l'obligation morale d'assainir l'ensemble du site et de retirer ces dizaines, ou peut-être même ces centaines de kilos de plomb qui sont actuellement dans le terrain.

Il est vrai qu'il n'y a pas de nappe phréatique dessous, mais ils sont quand même dans le terrain. La preuve, c'est que l'on va protéger le site avec une clôture pour que ni les animaux, ni les êtres humains ne puissent accéder à ce terrain pollué. Autre preuve, c'est que le site figure sur le plan cantonal des sites pollués. Il y a donc vraiment un problème.

Mon problème, c'est que nous ne pouvons pas laisser l'assainissement de ce site aux générations futures. Il faut le faire maintenant, si nous voulons garder l'usage de ce stand de tir, ce qui, à mon sens n'est pas forcément une bonne idée puisqu'il y en a déjà deux dans les autres communes. Nous avons le devoir de l'assainir.

Je proposerais ainsi au Conseil communal de retirer son rapport et de revenir au plus vite, c'est-à-dire en septembre prochain, avec un chiffrage de l'assainissement pour que l'on puisse se prononcer en connaissance de cause.

**Monsieur Patrick Arranger** (PLR) prend la parole.

Concernant le délai, entre ce que j'ai entendu ce soir et ce qui a été discuté en commission technique, il y a plusieurs versions.

Est-ce que c'est le début des travaux qui libère l'octroi de la subvention ou est-ce que c'est la fin des travaux ?

**Madame Patricia Sörensen**, Conseillère communale, précise.

C'est bien la fin des travaux. La Commune doit demander le versement de la subvention cantonale à la fin des travaux.

Il faut donc agir rapidement. Nous devons passer la commande de ces récupérateurs, sachant qu'il y a un délai de livraison de 4 à 5 mois.

**Monsieur Patrick Arranger** (PLR) reprend.

Au vu de cette réponse, du temps qu'il reste et des retards qui ont été certainement pris dus au Covid-19, les quelques entreprises en Suisse qui doivent faire ces travaux devront manager un planning relativement restreint.

Dans quelle mesure pouvez-vous nous confirmer que ces travaux seront réalisés dans le délai ?

**Madame Patricia Sörensen**, Conseillère communale, répond.

Je pourrai vous le confirmer quand nous aurons passé commande et que l'entreprise aura répondu favorablement.

**Monsieur Pierre-Yves Jeannin** (PVL) intervient pour deux éléments.

Il y a tout d'abord le fait d'apprendre que cette subvention est cantonale plutôt que fédérale. Il a été dit que ce stand est utilisé pour les tirs obligatoires et donc qu'il couvre des missions de l'armée. Cela me faisait penser qu'il était assez logique et légitime qu'il y ait une subvention fédérale.

Apprenant qu'il n'y en a pas, la Confédération paie-t-elle quand même quelque chose ? Qui assume les frais liés aux tirs obligatoires ? Est-ce que c'est la société de tir ?

**Madame Patricia Sörensen**, Conseillère communale, répond.

La Confédération paie une certaine somme au Canton annuellement. C'est pour cette raison que le Canton distribue ensuite des subventions aux sociétés de tir ou aux communes qui font ce genre de travaux.

**Monsieur Pierre-Yves Jeannin** (PVL) reprend.

J'avais un autre élément par rapport à la remarque faite par Monsieur Neuenschwander. Sur le fond, je lui donne tout à fait raison.

On cherche à diminuer les legs pollués que l'on laisse aux générations futures. C'est bien pour cela qu'il y a un inventaire des sites pollués qui a été obligatoire à l'échelle de toute la Suisse.

Après, ce sont des questions de priorité. Ces sites pollués sont inventoriés et priorisés. Il y a de là des normes qui imposent des assainissements, qui rendent des assainissements souhaitables et qui rendent des assainissements non finançables. C'est dans cette logique-là qu'on a tendance à se ramener à l'évaluation générale de la charge polluante des différents sites.

**Madame Patricia Sörensen**, Conseillère communale, prend encore la parole.

Il existe plusieurs types de zones : S1, S2 et S3. S'agissant de S1, c'est une zone très protégée qui se trouve à 10 m autour d'un captage, S2 est moyennement protégée et S3, c'est une zone très large et étendue et notre stand ne figure dans aucune de ces trois zones. C'est encore bien plus large par rapport au captage d'eau. C'est la raison pour laquelle un assainissement total n'est pas du tout demandé, ni par le Canton, ni par la Confédération, en tout cas pas au jour d'aujourd'hui.

**Madame Elisabeth Moser** (EAG) intervient.

Compte tenu de ce qui a été apporté comme éléments, le groupe Ensemble à Gauche ne demandera pas de suspension de séance et les Conseillers généraux voteront selon leur conviction.

**Madame Jacqueline Zosso** (EAG) prend la parole.

J'ai de la peine à ne pas considérer le fait que l'on ne dépollue qu'à moitié. Je trouve que c'est d'un intérêt général et on ne peut pas se satisfaire simplement

du fait que, parce que ce n'est pas proche d'un captage d'eau, on peut encore attendre.

Si on dépollue, on dépollue tout et on le fait de manière complète. Je trouve que c'est mal utilisé la subvention et le fait de saucissonner ce travail est un non-sens.

Il est important maintenant de s'occuper, non seulement du climat et de la planète, mais ce serait aussi une bonne raison de commencer à faire ce travail de manière correcte.

**Madame Patricia Sörensen**, Conseillère communale, corrige.

On ne dépollue pas, on ne dépollue que le volume de terre qui doit être déplacé. Le reste n'est pas touché. On empêche une pollution future en installant ces récupérateurs de balles. Voilà le travail d'assainissement qu'on nous demande de faire.

**Monsieur Nicolas Forster** (PVL) prend la parole.

Nous avons aussi posé une question par rapport à l'assurance qu'aurait le stand de tir suite à l'accident de foudre en 2009, avec un coût de CHF 247'000.00.

Le stand allant être rénové plus profondément, nous aimerions maintenant savoir si ce bâtiment est bien assuré pour éviter à l'avenir de tels montants.

**Madame Patricia Sörensen**, Conseillère communale, répond.

Je dois vérifier et vous répondre plus tard. Toutefois, j'imagine que ce bâtiment est au bénéfice d'une assurance, mais je n'ai rien ce soir qui me permette de le vérifier.

Si ce n'était pas le cas, nous y réfléchirions effectivement avant les prochains travaux à réaliser sur le bâtiment du stand.

**Monsieur Alain Sommer** (PLR) prend la parole.

Dans le canton de Neuchâtel, l'assurance des bâtiments est obligatoire.

**Monsieur Pierre-Yves Jeannin** (PVL) intervient.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, d'après la formulation dans le texte du dossier, les dégâts n'étaient pas sur le bâtiment, mais sur l'installation technique de gestion de cibles.

De ce fait, je ne suis pas sûr que l'ECAP couvre ce genre de choses.

**Monsieur Christian Wicky** (EAG) a une question.

Quelle est la position de la société de tir par rapport à la Commune quant à la location ? C'est une question qui a déjà été posée par le passé sans avoir vraiment eu une réponse claire. Qu'en est-il ?

**Madame Patricia Sörensen**, Conseillère communale, répond.

La société de tir est sous contrat avec la Commune et paie une petite location. C'est récent effectivement, cela fait trois ans. Pendant longtemps, cela n'a pas été le cas.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, demande le vote de la prise en considération.

La prise en considération est acceptée par 20 voix contre 10 voix.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, passe à la discussion de détail, notamment l'amendement de l'arrêté. Monsieur Thierry Daenzer, Administrateur, m'a fait une proposition que je vous soumetts : il s'agit simplement de tracer, à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté, l'adjectif "fédérale".

Le texte amendé devient ainsi le suivant :

*Article 1<sup>er</sup> Un montant de CHF 109'000.00, dont à déduire une subvention de CHF 24'000.00 et une participation de la Société de Tir de Peseux Région de CHF 25'000.00, est accordée au Conseil communal pour la mise en conformité des installations de tir de Peseux.*

L'amendement est accepté par 21 voix contre 2 voix.

**Monsieur Patrice Neuenchwander**, au nom du groupe EAG, prend la parole.

Le groupe EAG va refuser cet arrêté, non pas parce qu'il est contre l'assainissement du stand de tir, au contraire, mais parce qu'il en souhaiterait plus au niveau de l'assainissement.

**Monsieur Patrick Auderset** (PLR) intervient.

Dans le rapport, il est aussi précisé plusieurs fois qu'il s'agit de subvention fédérale. Est-ce que cela doit aussi être modifié ?

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, indique qu'on ne peut pas amender un rapport.



**Monsieur Georges Jourdain** (PLR) intervient à son tour.

Je tiens à préciser que, parmi les membres de la société de tir, nous avons eu des champions du monde, passablement de jeunes qui ont pratiqué le tir avec honneur.

Je trouve dommage dans le rapport qu'on ne parle pas de la jeunesse, des jeunes tireurs. A Peseux il y a 38 jeunes tireurs, de 14 ans à 18 ans. Ce sont des jeunes qui habitent Peseux et dont les parents paient des impôts. C'est quand même un plus.

Il est vrai que certaines personnes peuvent être contre le tir, ou contre l'armée, ce que je comprends absolument. Pour un Suisse, c'est un plus et il ne faut pas oublier que les tirs obligatoires représentent entre 350 et 420 personnes qui tirent à Peseux.

A Neuchâtel, il y a 20 cibles, à Peseux nous en avons 12. Entre Peseux et Corcelles-Cormondrèche, cela représente des milliers de tireurs. Un seul stand à Neuchâtel serait automatiquement trop petit. Je ne veux pas me prononcer par rapport aux deux stands de Peseux et Corcelles-Cormondrèche.

Je tiens à préciser que la société de tir de Peseux a formé des centaines de jeunes, qui sont bien, qui ont de belles situations. La jeunesse c'est très important, même si certaines personnes sont opposées à ces 25'000 cartouches.

Rendez-vous compte, pour un village de 6'000 habitants, sur quelques décennies, cela représente des centaines de jeunes qui ont pu bénéficier de cette structure et qui ont eu du plaisir.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, propose de passer au vote indicatif du rapport.

Le rapport est accepté par 20 voix contre 13 voix.

L'arrêté amendé est accepté par 20 voix contre 12 voix.

7) **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 199'000.00 POUR LE RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION A LA RUE DU STAND ET A LA RUE DE RUGIN ET POUR LA MISE EN CONFORMITE ORNI DE LA STATION TOMBET 29**

**Monsieur Yves Moosmann**, au nom de la commission technique, rappelle qu'elle s'est réunie le 4 juin dernier.

Lors de cette réunion, il a été rappelé aux commissaires que les coûts des infrastructures d'alimentation électrique basse tension sont à la charge de la Commune et celles de moyenne tension au fournisseur d'électricité.

Concernant la station de distribution sise à Tombet 29, l'émission de rayonnement non ionisant par la partie basse tension dépasse de plus de 20 fois la norme d'émission admissible.

Pour les trois chantiers compris dans la demande de crédit, la mise en conformité est rendue urgente par les circonstances et n'a pas été remise en cause par les commissaires.

Au final, et sur la base des explications et précisions apportées, rapport et arrêté sont acceptés à l'unanimité des membres de la commission.

**Madame Evelyne Rouvinez**, au nom de la commission financière, indique que cette dernière s'est réunie le 4 juin.

Elle s'est interrogée sur deux points. Tout d'abord, il a été demandé si les coûts qui étaient pris en charge par les privés, à la rue du Stand, figuraient dans le rapport. Il a été répondu par la négative. Cela nous a convenu.

La deuxième question concerne le téléréseau et la réserve qui figure dans les comptes habituellement. On nous a expliqué qu'un fonds de réserve ne peut pas être destiné à l'assainissement.

Une fois que nous avons eu ces éclaircissements, le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

**Monsieur Patrick Arranger**, au nom du groupe PLR, indique que ce dernier s'est réuni en date du 2 juin.

Nous vous remercions pour ce rapport détaillé. Il est toutefois à noter que le rapport sur la mise en conformité ORNI de la station Tombet 29 ne fait pas mention des valeurs prescrites, ni des dépassements mesurés.

L'arrêté est accepté à l'unanimité des membres présents. Le groupe PLR vous recommande de faire de même.

**Madame Jacqueline Zosso**, au nom du groupe EAG, indique que ce dernier acceptera à l'unanimité ce rapport.

**Monsieur Pierre-Yves Jeannin**, au nom du groupe PVL, signale que son groupe s'est retrouvé le 2 juin dernier pour traiter de ce rapport et du prochain, au point 8 de l'ordre du jour.

Il a constaté que ces deux demandes de crédit démontrent le manque d'investissement dans les infrastructures souterraines au cours des dernières années, voire décennies. Plusieurs travaux urgents apparaissent à la suite de pannes ou de fuites. Les installations qui doivent être changées sont non loin de fêter leur siècle. Il est dommage de devoir procéder à des travaux dans l'urgence, alors qu'ils auraient pu être planifiés en s'y prenant plus tôt. Bien sûr, nous ne visons en aucun cas le Conseil communal en place qui a hérité de la situation, mais nous ne pouvons pas accepter ces demandes de crédit sans rappeler pour quelles raisons elles apparaissent seulement quelques mois avant la fusion.

La demande de crédit pour le réseau électrique basse tension des rues du Stand et Rugin aura, donc, le soutien du groupe Vert'libéral.

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, prend la parole.

Par rapport aux valeurs de dépassement, les valeurs limites sont de  $5 \mu\text{T}$  (microtesla). Les valeurs de dépassement, selon les points mesurés (une quinzaine) variaient entre 1,2 et un facteur 20. Ce sont des dépassements conséquents par rapports aux normes suisses qui sont plutôt sévères.

Quant à l'état de l'infrastructure, il y a eu des décennies à la fin du siècle passé où il y a eu très peu d'investissement. Nous rattrapons en partie.

Nous allons aussi procéder à une analyse des investissements via les parties qui ont été amorties et depuis quelle date. Ce sont des informations importantes par rapport aux aspects financiers.

**Monsieur Patrice Neuenschwander** (EAG) a une question.

Le Conseil communal peut-il nous dire en quelle année cette installation a été construite et pourquoi, à l'époque, la Commune n'a pas veillé à ce qu'elle réponde aux normes ORNI ?

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, répond.

Malheureusement, je n'ai pas une réponse sûre. Je me rappelle d'une explication selon laquelle le type d'entreprise était différent à l'époque et il y avait des besoins de courant très élevés. Pour une raison que j'ignore effectivement, il y avait trois conducteurs de basse tension installés vers le plafond. A l'époque, apparemment c'était une surface industrielle au-dessus, maintenant ce sont des bureaux.

La construction date des années 1970.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, fait passer au vote le rapport et l'arrêté.

Le rapport est accepté par 34 voix, à l'unanimité.  
L'arrêté est accepté par 34 voix, à l'unanimité.

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, remercie les membres du Conseil général pour cette acceptation.

**8) RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL RELATIF  
A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 298'000.00 POUR LE  
BOUCLAGE DES RESEAUX D'EAU ET DE GAZ ENTRE LES RUES DU  
STAND ET DU RESERVOIR**

**Monsieur Yves Moosmann**, au nom de la commission technique, donne lecture de son rapport.

Le futur réseau eau/gaz concerné sera maillé (en boucle) et pas en étoile, gage de sécurité et stabilité.

A nouveau devant l'urgence et l'évidence d'entreprendre des travaux de rénovation sur les installations existantes, la discussion a été rapide.

Rapport et arrêté sont acceptés à l'unanimité des membres de la commission.

**Madame Evelyne Rouvinez**, au nom de la commission financière, rappelle que cette dernière s'est réunie le 4 juin dernier.

Devant la clarté du rapport, il n'y a eu qu'une question, à savoir si tous les propriétaires sont maintenant en ordre par rapport à l'étendue des travaux. Au vu de la réponse affirmative, nous sommes ravis.

Le rapport et l'arrêté ont été acceptés à l'unanimité.

**Monsieur Pierre-Yves Jeannin**, au nom du groupe PVL, prend la parole.

Je vous ai déjà exposé notre point de vue sur cette demande de crédit qui vient sur notre table pour les mêmes raisons que la demande précédente. Je vais donc faire court. En raison de la nécessité et de l'urgence des travaux, le groupe Vert'libéral acceptera le rapport et la demande de crédit.

**Madame Elisabeth Moser**, au nom du groupe EAG, donne lecture de son rapport.

Lors de sa séance de préparation, le groupe Ensemble à Gauche a étudié ce rapport. Convaincu de la nécessité de ces travaux et rassuré sur le fait que les propriétaires concernés ont tous donné leur accord et que les travaux pourront se faire rapidement, le groupe a décidé d'accepter le rapport et son arrêté.

**Monsieur Patrick Arranger**, au nom du groupe PLR, rappelle que son groupe s'est réuni en date du 2 juin.

Le mauvais état et la non-conformité du réseau gaz ainsi que le bouclage du réseau d'eau vétuste doivent être corrigés. Ces travaux indispensables mettront une fin définitive à cette situation provisoire.

Ce rapport est bien documenté et fait état des détails et des coûts.

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Le groupe PLR vous recommande de faire de même

**Monsieur Philippe Niedermann**, Conseiller communal, donne une précision.

Il s'agit dans ce cas précis plutôt d'un mauvais état qui existait sur le domaine privé, avec des installations "sauvages" qui étaient amenées loin des voies publiques.

Nous allons donc mettre une nouvelle maille du réseau avec des conduites communales d'eau et de gaz. Dans ce sens-là, nous faisons du neuf.

**Monsieur Patrice Neuenschwander** (EAG) pose une question.

Si j'ai bien compris, la Commune reprend à sa charge des conduites d'eau et de gaz qui sont sur domaine privé. Ce sont des conduites communales et cela me paraît tout à fait normal.

Je voudrais savoir si le Conseil communal peut nous renseigner, à savoir s'il y a beaucoup de cas de figure semblables à Peseux. C'est-à-dire des conduites communales, d'eau, de gaz, d'électricité, sur des chemins privés.

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, n'a pas de réponse précise à apporter.

Il y a un certain nombre de rues privées sur le territoire communal, c'est un réseau complexe. Je n'ai pas une vue d'ensemble à ce sujet.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, ajoute un point.

C'est une spécificité de Peseux. Nous avons environ 1/3 des routes qui sont privées. La problématique de cela, c'est que tout n'est pas répertorié de manière correcte auprès de la Commune.

C'est bien ce qui nous pose problème aujourd'hui. Nous avons un inventaire des routes qui appartiennent à la Commune, dont elle est propriétaire des réseaux, mais sur sols privés.

**Monsieur Alex Valladares Yopez** (EAG) pose une question.

Au vu de la situation du Covid que nous avons vécue et la baisse du prix du pétrole, est-ce que le Conseil communal a peut-être réfléchi à une baisse du prix du gaz ?

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, répond.

Nous n'avons pas constaté une baisse de consommation du gaz. Nous voyons les chiffres de ce que Viteos livre au centre du gaz chaque mois en comparaison avec l'année précédente.

Le gaz est utilisé pour le chauffage, cela ne varie pas

**Monsieur Alex Valladares Yopez** (EAG) précise qu'il se réfère au prix du gaz.

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, reprend.

C'est une bonne question et avec un peu de recul encore d'un mois ou deux, nous pourrions nous pencher sur le sujet.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, fait passer au vote le rapport et l'arrêté.

Le rapport est accepté par 34 voix, à l'unanimité.

L'arrêté est accepté par 34 voix, à l'unanimité.

9) QUESTION PLR RELATIVE AUX "LIGNE 120 ET TRAIN REGIONAL CORCELLES-PESEUX NEUCHATEL"

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, lit la question.

*"Fin 2019, les pendulaires subiéreux apprenaient la suppression du train régional au départ de Corcelles-Cormondrèche à 07h16 à destination de Neuchâtel.*

*Pour pallier à ce manque en heure de pointe, le Département a introduit la course additionnelle de la ligne de bus 120 au départ à 07h07 de la place de la Gare à Corcelles-Peseux à destination de la gare de Neuchâtel, et une course dans le sens opposé à la même heure. Ceci devait permettre au moins d'assurer une correspondance en direction de Lausanne. On ignore ce qu'il en est des correspondances vers Bienne ou Berne, normalement garanties avec le train.*

*Selon le responsable du dicastère, le Conseil communal n'a rien pu faire face à ce changement. Il indiquait toutefois que le Conseil communal suivrait la situation et qu'il interpellerait le Service des transports le cas échéant (cf. : réponse à la question du groupe libéral-radical lors de la séance extraordinaire du Conseil général du 7 novembre 2019).*

*La consultation publique de l'horaire 2021 est ouverte du 10 au 23 juin 2020. A priori, aucune adaptation n'est prévue le matin entre 7h et 8h. La course supplémentaire introduite avec l'horaire 2020 restera en vigueur.*

*Toutefois, le parcours de la ligne 120 est semé de chantiers, notamment dans le quartier de la gare de Corcelles-Peseux ainsi que dans le secteur Casselle, à Neuchâtel, au-dessus du tunnel ferroviaire de Gibet, ce qui peut provoquer des retards supplémentaires.*

*La ligne ferroviaire entre Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds connaîtra de gros travaux en 2021 et sera même interrompue durant une longue période. Ceci aura certainement une influence sur le temps de parcours et sur les correspondances des pendulaires subiéreux.*

Questions :

1. *Durant ce premier semestre, le Conseil communal a-t-il pu tirer un premier bilan de l'introduction de ces courses supplémentaires sur la ligne 120 ?*
2. *Est-ce que les correspondances ont pu être assurées ?*
3. *Faudrait-il demander des adaptations au Service des transports (horaire, augmentation de la capacité, etc.) ?*

4. *Quelles mesures sont prévues entre Corcelles-Peseux et Neuchâtel durant les grands travaux sur la ligne ?*

*Je vous remercie d'avance pour vos réponses.*

*Pour le groupe libéral-radical, Michele Barone"*

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, prend la parole.

TransN nous a confirmé que les courses supplémentaires de la ligne 120 fonctionnent bien et que les correspondances sont assurées. J'ai par ailleurs vérifié moi-même à plusieurs reprises au début de la période et j'ai pu constater que c'est le cas, y compris pour l'Intercity, direction Zurich en prenant le premier bus.

La fréquentation des deux courses était autour de 80 personnes au début de l'année, ce qui est appréciable mais inférieure à celle de la navette. Dès lors l'horaire et la capacité paraissent adéquats.

La ligne de train sera en arrêt total du 1er mars au 31 octobre 2021. Les travaux de mise en conformité signifient notamment la pérennisation de la ligne entre Neuchâtel et Corcelles. Le tunnel du Gibet sera réhaussé pour permettre de faire passer les trains à deux étages. La halte des Deurres et la gare de Corcelles-Peseux seront mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Quant à la ligne 120, elle sera prolongée, pendant cette période de gros travaux, jusqu'aux Geneveys-sur-Coffrane avec une cadence à la demi-heure. La cadence sera même doublée, donc au quart d'heure, pendant les heures de pointe entre Corcelles-Peseux et Neuchâtel.

Le Canton a ainsi mis en œuvre la meilleure offre de remplacement possible.

## 10) **INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, prend la parole.

Je vous donne une information suite à la discussion qui a eu lieu en commission financière. Cela concernait une aide financière à Peseux. Selon quel critère et quelle mesure pouvons-nous allouer une somme à des entreprises ?

La commission financière, à l'unanimité, a demandé au Conseil communal de soumettre assez rapidement un concept pour un tel soutien.

Le Conseil communal aimerait vous soumettre deux solutions :



- Tout d'abord, selon le règlement communal sur les finances, le Conseil communal est apte à prendre des mesures pour un crédit urgent. Cela figure à l'article 10 qui stipule ce qui suit :

*"1. Le Conseil communal peut, avant même l'octroi du crédit, engager une dépense urgente et imprévisible qui dépasse ses compétences financières, moyennant l'accord préalable de la commission financière.*

*2. Le Conseil communal soumet ses dépenses à l'accord du Conseil général au cours de la première session qui suit leur engagement.*

*3. Il expose dans un rapport les raisons pour lesquelles il a adopté cette procédure."*

Donc effectivement, le Conseil communal pourra engager un crédit suivi après d'un rapport auprès du Conseil général.

- Une autre solution, que le Conseil communal préconiserait, serait de créer une sorte de commission ou task force afin de déterminer clairement qui seraient les bénéficiaires et quel serait le montant alloué à ces derniers.

La participation dans cette task force se ferait par les groupes politiques, dont certains membres font déjà partie de la commission financière. Il faudrait se réunir rapidement pour venir avec un projet et un concept auprès de vous.

**Monsieur Pierre-Yves Jeannin** (PVL) prend la parole.

Je salue tout d'abord la rapidité de réaction du Conseil communal.

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. L'idée c'est d'utiliser la commission financière ou pas ? La task force est-elle la commission financière ou faut-il en créer une nouvelle ?

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, répond.

Cela fait sens d'utiliser la commission financière car il y a des représentants de chaque parti.

**Monsieur Georges Jourdain** (PLR) intervient.

Je tiens à féliciter le Conseil communal de mettre cela en place. Effectivement, cela fait trois mois que certaines personnes sont en difficulté, cela fait trois mois que tout le monde est un peu sous tension.

J'espère que les Conseillères et Conseillers généraux accepteront cette idée et iront de l'avant par rapport à la demande du Conseil communal.

J'ai personnellement vécu des moments assez pénibles durant ces derniers mois et je remercie le Conseil communal pour tout ce qu'il a entrepris, que ce soit vis-à-vis des commerçants, des personnes en difficulté.

**Madame Renate Neuenschwander** (EAG) prend la parole.

Je rebondis sur l'intervention de Monsieur Jourdain. Effectivement, en mon nom personnel, j'aimerais aussi remercier le Conseil communal pour ce qui a été entrepris pendant cette période de crise sanitaire.

**Monsieur Patrice Neuenschwander** (EAG) a une question.

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris de quoi on parle et qui on souhaite aider. S'agit-il de petits commerçants, d'entreprises ou de particuliers qui pourraient être en difficulté parce qu'ils ont perdu leur travail ?

A combien le Conseil communal évalue-t-il, grosso modo, ce soutien ?

Sur le fond, je trouve que c'est une bonne chose. Plusieurs communes ont déjà réagi dans ce sens-là.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, répond.

Il s'agit d'une démarche de la part des membres de la commission financière. Nous n'avons pas du tout évoqué le montant qui serait alloué. Le Conseil communal a indiqué qu'il reviendrait rapidement avec une réponse. Aujourd'hui, nous aimerions donc créer une task force pour mettre en place un concept qui indiquera qui sera bénéficiaire de ce soutien.

Nous allons sûrement prendre exemple sur Milvignes. Vous avez sans doute entendu parler de ces CHF 500'000.00 qui ont été mis à disposition pour une clause budgétaire urgente et dont l'arrêté indiquait que ce soutien financier visait les acteurs économiques et associatifs locaux.

Nous reviendrons rapidement auprès de vous, avec des dates à fixer par Doodle.

**Monsieur Alex Valladares Yopez** (EAG) demande une précision.

Cette task force sera intégrée par des membres de chaque parti politique, ou uniquement par les membres de la commission financière ?

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, répond.

Il s'agit d'un sujet financier et normalement cela est du ressort de la commission financière. Comme il y a des membres de chaque parti politique au sein de cette commission, je pense que la représentation est largement établie.

Pour faire suite aux remerciements exprimés auparavant, j'ai appris au cours de la séance de la commission financière que des membres du Conseil général ont œuvré dans l'ombre et ont fait énormément de travail; ils ont cuisiné et mis en place un réseau de distribution aux personnes qui avaient besoin de ce soutien.

Ces personnes se sont reconnues et je vous remercie infiniment pour votre travail et surtout ce bénévolat pendant ces mois de crise. Cela mérite un applaudissement.

**Madame Patricia Sörensen**, Conseillère communale, donne également une information.

La hotline qui avait été mise en place durant la crise Covid a fermé son écoute. Elle devrait toutefois rouvrir bientôt pour la mise en place d'un plan canicule. C'est un plan qui s'adresse aux personnes de plus de 75 ans qui peuvent s'inscrire si elles le souhaitent et, en cas de forte canicule, ces personnes seront régulièrement appelées par téléphone pour vérifier que tout va bien.

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, annonce que l'ordre du jour est maintenant épuisé.

Je vous souhaite à toutes et tous un bon retour dans vos maisons.

Contre-appel : 35 présents  
4 excusés  
1 absent

La séance est levée à 21h00.

Le Président : La rédactrice :

D. Schneuwly V. Niedermann